

Article du 12.06.2009

Sens

Auchan ne restera pas toujours à l'état de friches !

Renvoyé devant l'instance nationale de la Commission d'Aménagement Commercial, le dossier Auchan devrait être examiné au plus tard le 25 août prochain. Alors seulement, dans l'hypothèse d'un avis favorable, un nouveau permis de construire pourra être délivré.

Depuis près de deux ans maintenant, le chantier Auchan, à l'entrée sud de la ville, est plus proche d'une friche que de l'inauguration.

Le constat est là ! Pour les opposants au projet, c'est déjà une victoire remportée contre la montre qui a permis à certains investisseurs, au nord de l'agglomération, de toucher leurs premiers dividendes malgré le contexte économique. Un temps précieux également pour Intermarché, le centre commercial de la plaine Campbertrand qui n'a pas été épargné par la malchance : quelques mois après sa

rénovation-extension, le bâtiment partait en fumée dans un incendie destructeur. Au premiers jours de ce printemps 2009 le nouvel Intermarché des époux Poirot était inauguré dans sa version de dernière génération : un vrai succès auprès de la clientèle.

Depuis quelques semaines, la société Prophal a fait procéder aux travaux de démolition de l'ancienne zone industrielle à Sainte Colombe, sur la commune de Saint-Denis les Sens. Elle doit implanter prochainement une nouvelle zone d'activités commerciales. La

commercialisation des 9 ha a été confiée à Guy Bruggeman. Comme nous l'avons déjà souligné, plusieurs grandes enseignes ont montré leur intérêt pour le projet, en particulier plusieurs chaînes de restaurants.

Plus à l'Est, sur un terrain de l'intercommunalité, Bricoman, un spécialiste du bricolage, a déposé un projet il y a quelques mois.

Des recours ont été déposés dans la foulée ce qui n'a pas empêché l'administration de lui accorder tout récemment son permis de construire.

Pas question de redimensionner le projet

L'activité, termes d'investissement reste donc maintenue dans le Sénonais à défaut d'être soutenue. C'est déjà ça. Et le dossier Auchan pourrait rebondir dans quelques semaines, au plus tard le 2(août avec la saisine, par le Syndicat Commercial, présidé par Michel Millet, de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

Une saisine qui fait suite à l'avis favorable accordé par l'instance départementale d'Aménagement Commercial. Un avis élargi aux représentants des départements voisins : l'unanimité du vote avait été mal ressenti par le représentant du Syndicat Commercial.

Le dossier Auchan suit donc son cours et, malgré tous les avatars qu'il a rencontrés sur son chemin, depuis cinq ou six ans, il n'est pas question de le remiser au placard. Il n'est même pas question de le redimensionner en raison de la

conjoncture. C'est ce que nous a confié, hier Vincent Picq, le président de la société Schiever d'Avallon qui porte ce projet : *« Pourquoi voulez-vous que je redimensionne mon projet ? L'investissement que je veux réaliser à Sens c'est pour 15-20 ans. Je dois d'entrée me projeter dans une telle perspective. »*

Pour l'heure, l'affaire est loin d'être totalement engagée au regard de la course d'obstacles qui se précise.

Vincent Picq reste malgré tout confiant et optimiste à l'approche de passer son nouvel oral devant l'instance supérieure de la commission d'aménagement commercial : *« Jamais notre dossier n'a fait une aussi belle unanimité. Nous avons répondu à toutes les exigences pointées par le commissaire enquêteur de Tribunal Administratif. Aussi bien en ce qui concerne l'hydrogéologie que le respect de l'Environnement... »*

Vincent Picq se dit conforté

Aujourd'hui, le président de Schiever se dit même davantage conforté par l'emplacement au sud de la ville, depuis qu'il sait que les travaux concernant l'achèvement de la déviation sud vont reprendre : *« C'est incontestablement un bonus en termes d'affichage ! »*. Cette voie de contournement de la ville, par le sud doit permettre la liaison directe avec le plateau du Gâtinais et la jonction avec l'A19, dont la totalité du tronçon vers Orléans sera mis en service mardi prochain.

Dans l'hypothèse où la Commission nationale d'aménagement commercial donne son feu vert, les travaux pourraient reprendre à l'automne, après l'obtention d'un nouveau permis de construire.

Pour les opposants le combat ne sera pas terminé pour autant. Ils auront toujours la faculté de déposer de nouveaux recours.

Il faudra toutefois trouver sur quels nouveaux fondements... Le champ d'intervention est de plus en plus réduit.

Alain Chaboteau